

Calendrier 2016-2018

1ère année de formation

Session 1	Session 2	Session 3
Du 10 au 14 octobre 2016	Du 9 au 13 janvier 2017	Du 29 mai au 2 juin 2017

2ème année de formation

Session 4	Session 5	Session 6
5 jours en octobre/novembre 2017 (dates à définir)	5 jours en janvier/février 2018 (dates à définir)	5 jours en avril/mai 2018 (dates à définir)

Coût total de la formation : 6 300,00 €

Pour la [1ère année de formation](#), pour les personnes qui n'auraient pas de contrat OGEC, possibilité d'une prise en charge par Formiris National.

Modalités d'inscription

Préinscription :

Sur notre site www.ecoledescadresmissionnes.fr à partir du mois d'avril pour la rentrée suivante.

Assistante en charge du suivi administratif :

Annick BOIGEGRAIN a-boigegrain@enseignement-catholique.fr

L'ECM confirme l'inscription au plus tard début juillet, et communique aux stagiaires les formalités administratives à remplir.



ecm

www.ecoledescadresmissionnes.fr

ecm

école des cadres missionnés
Enseignement catholique

Cadres de direction

Formation promotion 2016-2018

**Formation certifiante - Préparation à la certification de niveau 1
« Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires
et/ou de formation »**

Formation en alternance organisée sur 2 ans

La formation est ouverte aux personnes exerçant ou se préparant à exercer une responsabilité en établissement scolaire : adjoints, responsables d'unité pédagogique, responsables SEGPA...

Conditions pour suivre ce dispositif de formation initiale

La certification s'adresse à des personnes se destinant à des fonctions de management opérationnel et stratégique dans les champs de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. La particularité de sa mission est de collaborer étroitement à la mission du dirigeant d'une organisation éducative scolaire et/ou de formation : le coordinateur opérationnel assiste et conseille la direction générale, participe à l'élaboration des choix stratégiques, assure, par délégation, la responsabilité entière de projets ciblés et coordonne pour cela une équipe travaillant sous sa responsabilité. Il peut représenter le dirigeant.

La formation est organisée sur deux ans et permet la construction des compétences répertoriées dans le référentiel d'activités et de compétences de «Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaire et/ou de formation ».

Pour permettre la construction des compétences, le parcours prévoit :

- Des temps de présentiels
- Un accompagnement professionnel
- Un travail à distance à partir d'un environnement numérique de partage



Architecture du dispositif

1ère année de formation

Session 1

Contextualiser
et se situer
dans sa
responsabilité

I
N
T
E
R
S
E
S
S
I
O
N

Session 2

Construire son
identité
professionnelle :
conduite de projet,
délégation
et
subsidiarité

I
N
T
E
R
S
E
S
S
I
O
N

Session 3

Inscrire la
coordination d'un
secteur d'activité
dans une approche
globale de
l'établissement

2ème année de formation

Session 4

Manager une équipe
en cohérence avec
les orientations
du dirigeant

I
N
T
E
R
S
E
S
S
I
O
N

Session 5

Contribuer
à l'animation
éducative et
pédagogique
de l'établissement

I
N
T
E
R
S
E
S
S
I
O
N

Session 6

Contribuer
au développement
de l'établissement :
appui au chef
d'établissement
dans la politique
d'orientation et le
travail en réseau

Une formation professionnelle

La formation vise à accompagner un processus de prise de responsabilité et prépare à un métier second.

La certification vise à évaluer les compétences du coordinateur opérationnel à :

- Identifier et s'approprier les valeurs de l'organisation et le type de management du dirigeant afin d'inscrire son action dans le cadre de sa délégation, avec loyauté tout en conservant son identité professionnelle propre.
- Agir en situation complexe en développant une capacité d'analyse réflexive indispensable à la mise en œuvre d'un management stratégique référé à une éthique.
- Faire preuve d'expertise et d'une visée prospective dans la coordination du secteur dont il a la charge et dans la conduite des projets.

Afin de pouvoir évaluer les compétences en situation réelle, deux situations peuvent se présenter :

- Le candidat n'est pas encore en situation de responsabilité : la mise en situation en milieu professionnel se fera par l'intermédiaire de stages dans des structures choisies par le candidat en fonction de son projet et des compétences à construire.
- Le candidat exerce déjà une situation de responsabilité lui permettant d'exercer à la fois la mission d'expertise et la mission d'appui. L'exercice professionnel lui permettra de valider les compétences attendues par la certification.

Organisation de la certification

L'évaluation des acquis se réfère à quatre principes essentiels :

- 1) Un principe réflexif : l'évaluation comprend toujours un retour du candidat sur son activité. Cette capacité d'analyse est indispensable à la construction des compétences et garantit l'affinement et l'enrichissement de la pratique professionnelle.
- 2) Un principe éthique : le management stratégique auquel participe le coordinateur opérationnel s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'une gouvernance référée à une approche éthique de l'homme et de la responsabilité. Il est attendu du candidat qu'il sache expliciter le sens de son action et fasse preuve de discernement dans les processus de décision.
- 3) Un principe stratégique : le coordinateur opérationnel collabore à la mission du dirigeant et contribue au développement de l'organisation. Il est donc attendu qu'il sache mettre en œuvre un management stratégique appuyé sur une analyse systémique du contexte et de son environnement ; qu'il puisse témoigner de sa capacité à impulser et accompagner le changement ; qu'il sache rendre compte de son action et mettre en œuvre des procédures d'évaluation.
- 4) Un principe épistémologique : les acquis de la formation mobilisent des connaissances situées, datées et qui se réfèrent à des champs théoriques, scientifiques, culturels. Il s'agit de les formaliser et d'en tirer des principes d'action.

Au cours des 2 années, cinq unités de certification font l'objet d'une validation

Année 1 : l'UC2 (coordination d'un secteur d'activités) et l'UC3 (Pilotage de projets).

Année 2 : l'UC4 (Contribution aux décisions et actions stratégiques), l'UC5 (Conseil et assistance au dirigeant sur les questions générales de gestion interne et de représentation externe de l'organisation) et l'UC1 (Contribution éthique et responsable au développement et à la transmission des valeurs de l'organisation)